

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05
Suisse
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES A L'ETRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:
suisse 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre. Les annonces se paient d'avance.

Voir à page 301:
Poinçons de maître déposés.

Relations commerciales italo-suisse

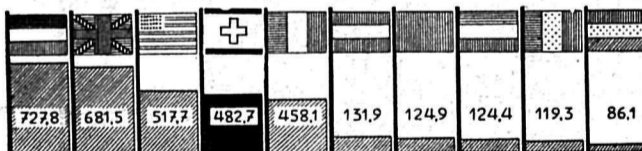
L'Office suisse d'Expansion Commerciale, Zurich et Lausanne, a publié une nouvelle édition du dépliant « Italia-Svizzera », basée sur les chiffres de l'année 1933. Les arguments courts et probants de cet imprimé sont destinés à convaincre le lecteur italien de la nécessité qu'il y a, pour lui, de favoriser davantage les produits suisses, en face de la balance commerciale actuelle entre notre pays et l'Italie, qui accuse un fort excédent à l'avantage de cette dernière. Annexé à la correspondance des exportateurs suisses — ou de leurs représentants en Italie — avec la clientèle italienne, ce dépliant est de nature à influencer l'opinion des milieux commerciaux italiens en faveur des produits suisses. Les industriels suisses ont ainsi la possibilité de faire fructifier les relations d'affaires qu'ils ont en Italie.

Le dépliant est en vente au prix coûtant, soit:
fr. 2.50 le cent pour moins de 500 exemplaires.
» 2.30 le cent pour 500 exemplaires et plus.
» 2.10 le cent pour 1000 exemplaires et plus.

Nous espérons que nos lecteurs voudront bien faire usage de ces déliants, par lesquels ils rendront service non seulement à eux-mêmes, mais encore à l'industrie suisse dans son ensemble.

La Suisse est le quatrième client de l'Italie.

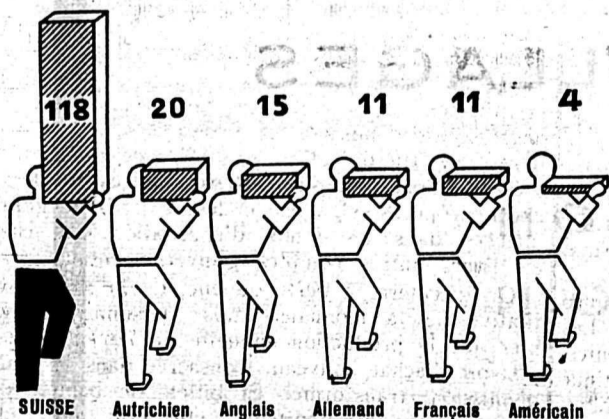
Répartition des exportations italiennes en 1933, selon les pays de destination (en millions de livres):



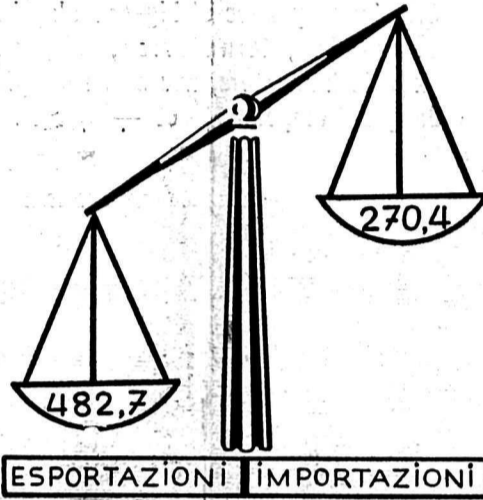
Allemagne Angleterre U.S.A. SUISSE France Autriche Russie Jugoslavie Roumanie Espagne

Le Suisse est le plus fort consommateur de produits italiens.

En 1933, la consommation moyenne de produits italiens a été, en livres, pour chaque habitant:



L'exportation de l'Italie vers la Suisse surpasse considérablement celle de Suisse en Italie.



La balance italienne des échanges commerciaux enregistré avec la Suisse son plus fort solde actif. Le solde actif est, en effet, de 212.3 millions de livres avec la Suisse, de 134.7 avec l'Argentine, de 48.5 avec la France.

Excédent actif en faveur de l'Italie:
212,3 millions de livres.

Aussi le mouvement touristique fut, en 1932, favorable à l'Italie, car 436,743 Suisses visitèrent l'Italie, contre seulement 53,883 Italiens qui visitèrent la Suisse. La statistique relative à l'année 1933 n'a pas encore été publiée, mais tout laisse supposer que le nombre des visiteurs suisses en Italie aura encore augmenté considérablement.

L'importation italienne de Suisse représente donc le contrepoids nécessaire à l'exportation italienne en Suisse.

Le chef du gouvernement italien lui-même reconnaît cet état de chose, en disant: « Il faut importer des pays dans lesquels nous exportons! ».

Où est l'or extrait en 1933

Nous avons parlé, il y a quelque temps, du rapport de la Banque des règlements internationaux. Nous avons fait ressortir la foi de la B. R. I. dans l'avenir de l'or, en contradiction avec le scepticisme de la Délégation de l'or de la S. d. N. *)

Aujourd'hui, nous sommes en présence de deux statistiques importantes se référant à 1933, l'une de l'Union Corporation, qui parle en onces d'or fin et en livres sterling-or, l'autre du « Bulletin de la Banque centrale des Etats-Unis », qui s'exprime en dollars et francs suisses. En outre, Charles Rist, dont on sait la compétence en matière monétaire et les missions en divers pays de l'Europe centrale, écrit, à ce propos et au même moment, un excellent article, dans « l'Information ». En réunissant ces trois importants documents, on est à même de se faire une idée exacte de la situation de l'or dans le monde.

Les chiffres donnés ne présentent que quelques divergences de détail avec ceux de la B. R. I. Les conclusions auxquelles ils conduisent sont frappantes. La condamnation qu'ils prononcent de la politique monétaire de ces dernières années est sans appel.

La production d'or dans le monde s'est élevée, en milliers d'onces d'or fin, en 1933, d'après l'Union

*) Voir Fédération Horlogère Suisse, No. 24, du 13 juin 1934.

Corporation, à 24,550. Il y a encore progression sur 1932 (24,141). L'Empire britannique produit toujours, à lui seul, les 2/3 de ce volume, mais sa part a légèrement décliné. Elle était de 16,895, elle est de 16,538. Le déficit est imputable à l'Afrique du Sud surtout (11,014 contre 11,533) et au Canada (2,398 contre 3,044), tandis que l'Australie a augmenté son extraction (1,160 contre 995), de même que la Rhodésie (645 contre 580), l'Afrique occidentale britannique (336 contre 293), l'Inde (335 contre 329), etc. Le record mondial est dû à l'effort particulier de l'Union soviétique (2,490 contre 1,990), du Mexique (647 contre 584) et de plusieurs pays secondaires (2,722 contre 2,453). La part des Etats-Unis a, comme pour l'Empire britannique, diminué (2,153 contre 2,219).

Le « Bulletin de la Banque fédérale » traduit la valeur de cette production mondiale à 495 millions de dollars ou 2,500 millions de francs suisses.

Par contre, et c'est ici un fait étrange, les réserves des banques d'émission des 49 principaux pays du monde sont restées stationnaires ou plutôt, se sont à peine relevées, de 45 millions de dollars selon le « Bulletin de la Banque fédérale ». En effet, l'or détenu par les instituts d'émission et les Trésoreries est tombé de 831 millions de livres sterling-or à 824 pour les Etats-Unis, de 669 à 621 pour la France, de 98 à 79 pour la Suisse, de 85 à 76 pour les Pays-Bas, de 51 à 48 pour l'Argentine. Il est resté le même pour l'Espagne (90), le Japon (44), l'Inde (33), ne s'accroissant que pour la Grande-Bretagne (de 121 à 192), pour l'U. R. S. S. (de 76 à 85), la Belgique (de 74 à 78), l'Italie (de 63 à 71), et pour l'ensemble des pays secondaires (231 à 232).

Or, depuis 1921, les réserves des banques d'émission s'accroissent d'un montant sensiblement égal à celui de la production mondiale. La différence entre la production (495 millions de dollars — et l'augmentation des réserves des banques d'émission — 45 millions — soit 450 millions de dollars, aurait dû, normalement, grossir le stock monétaire du monde. En fait, ces 450 millions se sont entièrement volatilisés.

La statistique de la consommation et de la répartition de l'or, toujours en millions de livres sterling-or, ne donne pas une explication suffisante du phénomène. La consommation industrielle de l'or reste à 1 million de livres en 1933, comme en 1932, bien inférieure à 1931 et 30 (7 et 10 respectivement). L'Inde, la Chine et l'Egypte libèrent même de l'or (27 en 1933, contre 45 en 1932 et 27 en 1931), alors qu'elles en absorbaient en 1930 (13). Tandis qu'il y avait consommation extra-monnaire en 1930 (23), de fortes quantités sont libérées (26 en 1933, contre 44 en 1932 et 15 en 1931). En face d'une production d'or qui augmente de 103 millions de livres à 104, le solde disponible aux fins monétaires tombe de 146 à 131 et les stocks d'or mondiaux, à fin d'année, retrouvent, approximativement, les totaux des instituts d'émission et Trésoreries, à 2,740 mille livres, au lieu de 2479, la différence provenant des thésaurisations d'or dans les pays autres que les trois extra-européens signalés ci-dessus et des garanties incluses dans les fonds d'égalisation des changes et divers autres comptes gouvernementaux.

On discutera, à perte de vue, de la théorie quantitative de la monnaie. Mais, personne ne pourra nier que la production annuelle de l'or n'apporte un pouvoir d'achat nouveau. Consacrée dans les banques d'émission, transformée en billets de banque ou en comptes-courants créditeurs, elle doit agir, en un temps plus ou moins long, sur le niveau général des prix. Jusqu'à présent, cette concentration se faisait avec une régularité impressionnante. Depuis 1925, 3 milliards de dollars, 16 milliards de francs suisses,

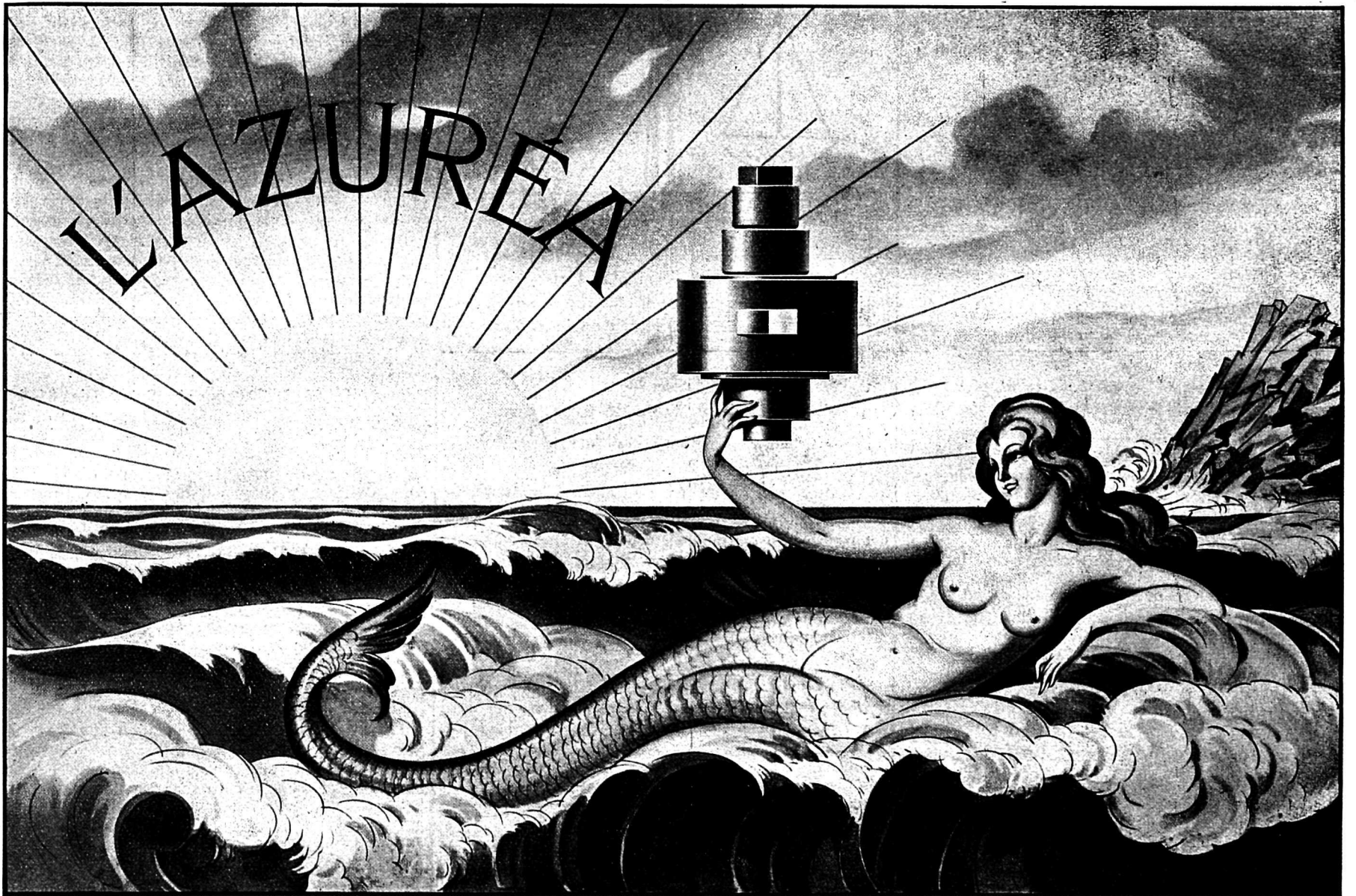
MANUFACTURE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE „L'AZURÉA“

CÉLESTIN KONRAD, MOUTIER

ARBRES DE BARILLETS PIVOTÉS
 AU UN DEMI-CENTIÈME ET PIQUÉS
 TIGES GARNIES - TIGES SEULES

DÉCOLLETAGES:

Grandes-moyennes et Pignons d'après les derniers perfectionnements techniques
 Chaussées, Minuterics, Bagues, Canons, Piliers, Noyaux, etc., etc.
 Axes de balanciers, ancre et roskopf, extra soignés - Bouchons laiton et acier.
 Jauges Tampons + et - 1/1000°.



DÉCOLLETAGES ET TAILLAGES

GRANDE PRODUCTION
 HAUTE PRÉCISION

==== Références de premier ordre à disposition ====

se sont ainsi accumulés dans les banques d'émission. Ce chiffre correspond, à peu de choses près, au total de l'extraction mondiale pendant cette période. Il suffit, pour représenter la puissance d'achat accrue qu'apportent ces 16 milliards, de se rappeler que, de 1900 à 1914, la production mondiale totale de l'or s'est augmentée de 26 milliards de francs suisses et que, constatation fondamentale, cet accroissement a suffi pour provoquer une hausse d'environ 20 % dans les prix.

Pour la première fois dans l'histoire monétaire, la production de l'or d'une année entière, au lieu de servir à la création de la monnaie et au soutien du niveau général des prix, buts qu'on s'est toujours fixés, s'est réfugiée dans les trésors particuliers. C'est la thésaurisation, dont nous avons déjà dit les méfaits, mais dont, du point de vue individuel, nous ne pouvons, en ces temps de politique fâcheuse et de méfiance générale, contester la justification.

Mais, si c'est la conséquence d'une politique monétaire dirigée, depuis plusieurs années, vers la hausse des prix, à ce qu'en disent les esprits qualifiés, on ne saurait imaginer résultat plus paradoxal.

Où se sont réfugiés, maintenant, ces 450 millions de dollars?

Les statistiques douanières répondent que seuls deux pays ont eu des excédents d'exportation: la France pour 224 millions, l'Angleterre pour 677. Depuis le 1er janvier dernier, la France a réexpédié à l'étranger une bonne partie de ses exportations de 1933. C'est donc l'Angleterre qui a bénéficié, presque seule, de la nouvelle production. L'accroissement du stock monétaire détenu par la Banque d'Angleterre et le Trésor anglais étant de 300 millions de dollars environ, le reste, 277 millions, n'a pu être que thésaurisé.

Autrefois, quand une partie de la production d'or disparaissait chez les particuliers, c'est vers les Indes qu'on regardait pour expliquer cette absorption. Or, les Indes, la Chine et l'Egypte régurgitent, depuis trois ans, l'or absorbé depuis longtemps. Actuellement, ce sont les pays occidentaux qui se livrent à cette spéculation.

Les chiffres que nous venons de citer prouvent la faillite totale des politiques monétaires restrictives de ces dernières années. Alors que la production d'or du monde n'a jamais été plus forte, l'inquiétude monétaire, née des mesures de contrainte gouvernementales, résultant de notre belle politique internationale et sociale, aboutit à thésauriser, hors des banques d'émission, la plus forte partie de l'or extrait des mines, à rendre impossible, par conséquent, l'action normale que cet or doit exercer sur les prix et à prolonger, de cette façon, la crise.

Si l'on ajoute qu'une partie des stocks monétaires des pays qui laissent sortir l'or a été, dans le même temps — un tableau de la B. R. I. le prouve, — retenue par les grands Etats qui ne laissent pas sortir l'or ou qu'avec des restrictions, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Suède, on achèvera de penser qu'à aucune période de l'histoire, la politique de l'autruche, en matière monétaire, n'a été mieux pratiquée.

Il suffit de la continuer pendant quelque temps encore pour voir la crise, qui paraissait s'atténuer, depuis un ou deux ans, reprendre un nouvel élan, et sous l'influence d'une pénurie d'or, due non à la production réduite du métal précieux, mais à une politique monétaire désastreuse, et de la part des gouvernements et de la part des particuliers.

En voici une dernière preuve. En 1913, le stock monétaire de l'ensemble des banques d'émission n'atteignait que 5 milliards de dollars. Ils sont de 12 actuellement. Or, ces 5 milliards suffisaient, alors, à soutenir des prix supérieurs à ceux d'aujourd'hui et un commerce extérieur dépassant celui de 1934!

Ce ne sont donc pas les réserves qui sont suffisantes. C'est l'introduction de l'homme, ses menaces, ses tracasseries, ses ambitions et ses appétits qui sont la cause de tout le mal. *C.H. B.*

Directives concernant la déclaration des créances suisses dans le trafic de compensation germano-suisse

(Communiquées par l'Office suisse de compensation).

Les créances suisses doivent être annoncées à l'Office suisse de compensation, Börsenstrasse 26, à Zurich, au moyen des trois formulaires suivants, que l'on peut obtenir au siège du dit office, ainsi qu'auprès de tous les sièges, succursales et agences de la Banque nationale suisse.

1. *Formulaire A* « Créances nouvelles en marchandises suisses ou en marchandises qui ont subi en Suisse une transformation essentielle »
2. *Formulaire B* « Anciennes créances en marchandises ».

3. Formulaire C « Nouvelles créances en marchandises étrangères ».

On annoncera au moyen du *formulaire A* « Créances nouvelles en marchandises suisses ou en marchandises qui ont subi en Suisse une transformation essentielle »:

Les créances concernant les marchandises suisses introduites en Allemagne depuis le 1er août 1934.

Chaque déclaration de créance doit être accompagnée d'une copie de la facture originale, sur laquelle la maison aura dûment signé la déclaration qu'il s'agit de marchandises de production suisse, respectivement de marchandises ayant subi en Suisse une transformation essentielle.

On annoncera au moyen du *formulaire B* « Anciennes créances en marchandises »:

Les créances concernant les marchandises de toutes provenances introduites en Allemagne avant le 1er août 1934.

Les marchandises étrangères, qui font l'objet en Allemagne d'une réglementation (bewirtschaftete Waren) ou d'une interdiction d'importation, ne seront pas payées par l'entremise du compte de compensation et ne doivent pas par conséquent être annoncées. Chaque déclaration de créances doit être accompagnée d'une copie de la facture originale, sur laquelle la maison aura dûment signé la déclaration qu'il s'agit de marchandises qui ont été vendues en Allemagne par elle ou pour son compte. Cette déclaration de créance doit être faite au plus tard jusqu'au 31 octobre 1934.

On annoncera au moyen de *formulaire C* « Nouvelles créances en marchandises étrangères »:

Les créances qui se rapportent à des marchandises d'origine étrangère introduites en Allemagne depuis le 1er août 1934, et qui ne font pas l'objet en Allemagne d'une réglementation ou d'une interdiction d'importation.

Chaque déclaration de créances doit être accompagnée d'une copie de la facture originale, sur laquelle la maison aura dûment signé la déclaration qu'il s'agit de marchandises qui ont été vendues en Allemagne par elle ou pour son compte, et qu'elle a déjà livré en Allemagne des marchandises du même genre avant le 1er août 1931.

Remarques générales:

Les créances de diverses catégories se rapportant à un seul et même débiteur devront être annoncées séparément.

Dans l'intérêt du fonctionnement régulier du service de compensation, il est indispensable que les formulaires de déclaration soient exactement et complètement remplis. Les déclarations ne répondant pas à cette condition, ou qui ne seront pas accompagnées des pièces justificatives demandées, seront retournées aux expéditeurs.

L'Office suisse de compensation confirmera l'enregistrement d'une créance en retournant au requérant dûment visé un exemplaire de sa déclaration. Il lui enverra en même temps les pièces justificatives.

Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations Economiques, OSEC, Lausanne)

Allemagne.

L'emploi de comptes bloqués pour le paiement de livraisons de marchandises n'est pas possible, par le fait que l'accord de clearing entre l'Allemagne et la Suisse prévoit que le règlement de ces dettes doit se faire par la voie du clearing. Des représentants de maisons allemandes cherchent à encaisser personnellement les montants dus par des maisons suisses. Ces paiements directs sont en contradiction avec l'accord mentionné ci-dessus et par conséquent punissables.

Brésil.

Le Banco do Brasil a décrété la liberté de commerce pour les devises provenant de nouvelles catégories d'exportations. De la sorte il ne mettra à la disposition des importateurs que le 60 % des devises dont ils ont besoin, les 40 % restant devant être trouvés sur le marché libre. La conséquence de ces nouvelles dispositions a été une forte hausse du milreis. La £ est tombée à 70 milreis.

Chine.

Selon des informations de Shanghai, le commerce libre des devises a été supprimé. Les devises ne sont mises à disposition que pour les besoins ordinaires, le paiement des livraisons de marchandises commandées avant le 8 IX 1934 et les voyages. Cette décision est dirigée contre la spéculation sur les devises, spécialement sur le marché à terme.

Hongrie.

On a commencé le 10 IX 1934 à retirer de la circulation les billets de 50 Pengös datés du 1 III 26. Ils seront acceptés en paiement jusqu'au 31 III 35 et échangés jusqu'au 31 III 1938. Les billets retirés seront remplacés par de nouveaux billets de la même valeur.

Accord de clearing. — L'accord de clearing conclu le 7 février 1934 entre la Hongrie et la Suisse, qui avait été prorogé jusqu'au 30 septembre courant, vient d'être renouvelé d'après un arrangement conclu entre les gouvernements respectifs pour une nouvelle période d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre 1934.

Lettonie.

La Commission des devises a fixé à 10 millions de lats la somme de devises qui serait accordée pour les importations du dernier trimestre 1934. Les importations de ce trimestre s'élèveront à peu près au même montant que celles du trimestre précédent.

Tchécoslovaquie.

Le 11. IX. 1934 est entrée en vigueur une nouvelle loi disposant que toutes les personnes physiques et juridiques qui ont leur domicile en Tchécoslovaquie doivent annoncer et offrir à la Banque Nationale, jusqu'au 15. X. 1934 tous les moyens de paiement étrangers qui sont en leur possession, soit traites sur l'étranger, or, argent et billets de banque étrangers, mais pour autant seulement que la valeur totale de ces montants dépasse 5,000 couronnes tchécoslovaques. La Banque Nationale décidera quelles valeurs devront lui être remises jusqu'au 15. X. 34. Entre temps, les propriétaires de ces sommes ne pourront en disposer qu'avec l'autorisation de la Banque Nationale. Pour les personnes physiques et juridiques étrangères qui ont une entreprise en Tchécoslovaquie, l'obligation d'annoncer ces valeurs s'étend à celles qui ont été acquises dans l'exercice de l'entreprise ou qui font partie de leur capital de fondation ou de roulement.

Turquie.

Le traité de commerce conclu le 1. II. 34 entre la Suisse et la Turquie et entré en vigueur le 11. II 34 pour une durée de 6 mois, a été renouvelé tacitement pour une nouvelle période d'un semestre, c'est-à-dire jusqu'au 11. II. 1935. Les contingents mentionnés sur la liste C sont également prolongés pour la même durée.

Chronique financière et fiscale

Service de compensations.

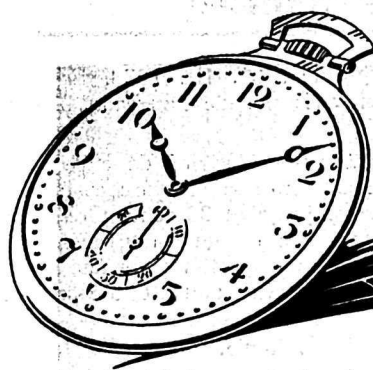
Situation au 22 septembre 1934

Bulgarie	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 12,846,274.43
Paiements aux exportateurs suisses	» 11,375,089.04
Solde Avoir Suisse	fr. 1,471,185.39
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,808,787.82
Total à compenser	fr. 9,279,973.21
Dernier Bordereau payé No. 6996/2816.	

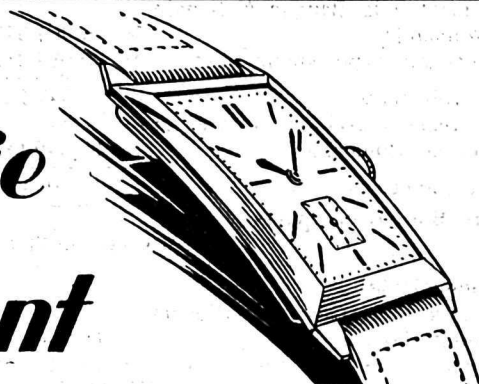
Grèce	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 3,386,716.48
Paiements aux exportateurs suisses	» 2,788,655.20
Solde Avoir Suisse	fr. 598,061.28
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,797,832.78
Total à compenser	fr. 3,395,894.06
Derniers Bordereaux payés Nos. 4826/2650/5920.	

Chili	
Avoir suisse au Banco Central de Chili	fr. 93,901.41
Solde Avoir Suisse	fr. 93,901.41
Créances suisses non échues au Chili	fr. 2,180,879.12
Total à compenser	fr. 2,274,780.53

Hongrie	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 4,721,415.64
Paiements aux exportateurs suisses	» 4,689,605.71
Solde Avoir Suisse	fr. 31,809.93
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 4,245,582.99
Total à compenser	fr. 4,277,392.92
Dernier Bordereau payé No. 1060/1060.	



Fabriques d'horlogerie se recommandant



Hocter & Cie, La Chaux-de-Fonds

A. 1. 2. 3. 4. 6. B. 12. 13. E. 46. 56. 58.

Schild & Cie S. A., Chaux-de-Fonds

A. 1. 2. 8. E. 45. 50. 51. 54. 59.
F. 60. 61. 70. G. 71.

Calendar Watch Co. S. A. La Chaux-de-Fonds

A. 1. 2. 3. 9. E. 51. 54. 59. D. 31.

Era Watch Co Ltd.

G. Ruefli-Flury & Co. Bienne

A. 1. 2. 4. B. 12. 13. C. 26.
E. 46. 53. 56. G. 71.

G. Gagnebin & Cie, Tramelan NIGA et POSTALA

A. 1. 2. 3. 4. 6. B. 20. C. 25. 28.
D. 32. 41. E. 46. F. 65. G. 71.

Albert Uebelhart & Cie Rosières

A. 1. 2. 4. 7. B. 12. 13. 21. E. 46. G. 71.

Perfecta S. A., Porrentruy

A. 3. 4. 5. B. 20. E. 45. 50. 59.

Fabrique Suisse de Réveils et Pendulettes

„Leviol” L^s Schwab, Moutier (Suisse)
F. 60. G. 75. 76.

Provis Watch Co. Ltd.

Bienne

A. 1. 2. 3. 4. 5. 9. B. 12. 13. 20.
E. 46. 53. 56. G. 71.

C^{ie} Reymond, Chaux-de-Fonds

A. 1. 2. 4.

Indication des signes:

A. Montres ancre

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1. Bracelets pour Dames. | 6. Poche plates, extra plates. |
| 2. Bracelets pour Hommes. | 7. Heures sautantes. |
| 3. Montres de poche. | 8. Bracelets 8 jours. |
| 4. Mouvements. | 9. Montres calendriers. |
| 5. Seconde au centre. | 10. Montres pr. garde-malades. |

B. Montres cylindre

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| 12. Bracelets pour Dames. | 20. de poche. |
| 13. Bracelets pour Hommes. | 21. Heures sautantes. |

C. Montres Roskopf

- | | |
|----------------|------------------------|
| 25. de poche. | 27. Heures sautantes. |
| 26. Bracelets. | 28. Seconde au centre. |

D. Montres compliquées

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| 30. Compteurs de sport. | 40. Rattrapantes. |
| 31. Quantièmes. | 41. Répétitions. |
| 32. Chronographes. | 42. Remontoir automatique. |
| | 43. Chronographes heures sautantes. |

E. Spécialités

- | | |
|-------------------------------|--|
| 45. Montres pour Automobiles. | 53. Montres automates. |
| 46. Baguette. | 54. Montres portefeuille. |
| 47. Montres pendentifs. | 55. Mouvements 8 jours pour compteurs. |
| 48. Montres Motocycle. | 56. Incassables. |
| 49. Montres bagues. | 57. Heures sautantes calendriers. |
| 50. Montres 8 jours. | 58. Hermétiques. Imperméables. |
| 51. Pendulettes 8 jours. | 59. Montres réveils. |
| 52. Montres pour aveugles. | |

F. Pendulettes et pendules

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 60. Pendulettes. | 65. Montres chevalet. |
| 61. Pendulettes électriques. | 70. Horloges électriques. |

G. Divers

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 71. Tous les genres courants. | 75. Réveils. |
| 72. Porte-échappement. | 76. Réveils-portefeuille. |
| 73. Roskopf mixte, échap. ancre. | 77. Oiseaux chanteurs. |
| 74. Pièces à clef. | |

Leonidas Watch Factory St-Imier

A. 1. 2. 3. D. 30. 32. 40. G. 71.

Cie des Montres Sportex S. A. St-Imier

1^{er} prix Observatoire de Neuchâtel
D. 30. 32. E. 58.

Meyer & Studeli S. A. Soleure

A. 1. 2. 3. 4. 6. 7. B. 12. 13. 20. 21.
E. 56. 57. G. 71.

Société Horlogère Recon- villier (Reconvillier Watch Co S. A.)

A. 1. 2. 3. 4. 7. C. 25. 27. 28. E. 45. 48.
52. 53. 54. 55. F. 60. 65. G. 72. 73. 74.

Gunzinger Frères Rosières (Sol.)

A. 1. 2. 4. 7. B. 12. 13. 21. D. 42.
E. 46. 56. 58. G. 71. 73.

Fabrique Excelsior Park St-Imier

A. 3. D. 30. 32. 40. 41. E. 59.

Brenzikofer Frères S. A. Tavannes

A. 2. 3. 4. 6. 7. G. 71.

A. Reymond S. A., Tramelan

A. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. B. 12. C. 26.
D. 30. 32. 41. 42. E. 46. 49. 52. 54. 56. 58.
G. 71. 73.

Siron Frères S. A., Grenchen

A. 1. 2. B. 12. 13. 20. 21.
C. 25. 26. 27. 28. E. 45. 54. 52.

**Pour la location des
cases encore dispo-
nibles, prière de
s'adresser sans retard
à Publicitas Chaux-de-
Fonds et succursales.**

PIVOTAGES

Echappements de 3 $\frac{1}{4}$ à 24 $\frac{1}{2}$ dans tous les genres et qualités

Compteurs de sport. Pivotages de finissages

Grand choix d'axes d'exportation pivotés par les fournisseurs à peu près toutes les marques connues sur le marché.

Installation moderne Qualité garantie Grande production

La fabrique de l'avenir pour n'importe quel genre de pivotage et au plus juste prix.

Maison fondée en 1914

Gustave Sandoz, St-Martin

Téléphone. No. 106.

(Val-de-Ruz, Neuchâtel)

A. ROULET HUGUENIN

LE LOGO

GRAVURE DE LETTRES
EN TOUS GENRES
DÉCORATION

SPECIALITÉ DE
CADRANS GRAVÉS
TOUS STYLES.

GRAVURES
MODERNES
À LA MACHINE

PRODUCTION JOURNALIÈRE
3000 PIÈCES

Téléphone 278

Roumanie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 25,064,573.11
Paiements aux exportateurs suisses	» 20,017,318.36
Solde Avoir Suisse	fr. 5,047,254.75
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	fr. 18,549,688.53
Total à compenser	fr. 23,596,943.28
Derniers Bordereaux payés:	8437/7018/9385/9671/6259.

Yougoslavie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 18,594,654.78
Paiements aux exportateurs suisses	» 18,048,746.63
Solde Avoir Suisse	fr. 545,908.15
Créances suisses non échues en Yougoslavie	fr. 3,437,217.86
Total à compenser	fr. 3,983,126.01
Dernier Bordereau payé No. 14369/8060.	

Turquie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Turquie	fr. 2,070,414.96
Paiements aux exportateurs suisses	» 1,168,305.77
Solde Avoir Suisse	fr. 902,109.19
Créances suisses en Turquie	» 1,651,806.35
Total à compenser	fr. 2,553,915.54
Dernier Bordereau payé No. 883.	

Un cinquantenaire

C'est en 1884 que fut fondée à Bienne la *Fabrique d'horlogerie «Era»*, Ruefli-Flury et Co., S. A. Elle fit rapidement son chemin et prit une place importante parmi les principaux exportateurs. Ses produits s'imposèrent sur les marchés.

En raison des conjonctures, qui incitent plutôt à de la discrétion dans les manifestations extérieures, la maison «Era» s'est bornée, pour commémorer son cinquantième anniversaire, à éditer un catalogue de ses derniers modèles. Elle l'a fait avec autant d'aplomb que de goût.

Malgré le désir du chef de la maison, bien connu pour son culte de l'effacement, nous ne voudrions pas laisser passer ce jubilé sans le marquer d'une pierre blanche, et surtout, sans le féliciter chaleureusement. Lui et ses collaborateurs ont fourni un gros effort pendant un demi-siècle et se sont constamment appliqués à se tenir à l'avant-garde du progrès et des nécessités du commerce de la montre. Chacun sait, en outre, que son chef fut un des pionniers de la réorganisation horlogère.

Nous souhaitons à ces fidèles amis de la *Fédération Horlogère Suisse* une nouvelle ère de prospérité.

Informations

Avis.

Les maisons *Dubach, Alfred, Montreux*, *Schwartz, Louis, Berne*, *Vuilleumier et Thévenaz, La Chaux-de-Fonds*, sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons *Bronner-Mürle, Richard, Berne*, *Erschil, Wilhelm, Gablonz a. N.* sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre *Arthur Droz, Granges.*

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds Rue Léopold Robert 42

Douanes

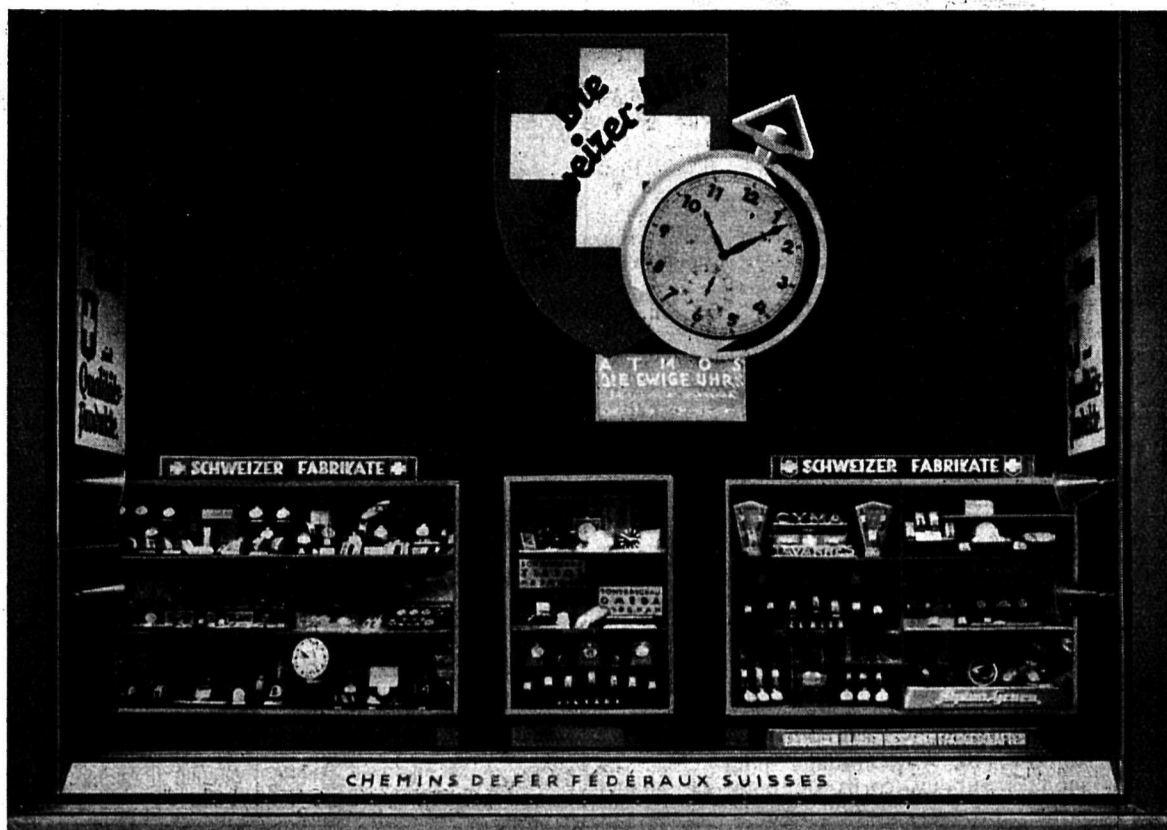
Confédération australienne. — Primage duty.

En se basant sur des communications du Consulat général de Suisse à Sydney, le primage duty a été réduit, dès le 25 juillet dernier, de 10 à 5 % pour les verres de montres en provenance britannique.

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou en billets de banque, a été fixé, pour la période du 21 au 30 septembre courant, à 138.67 % (agio du 11 au 20 septembre, 138.43 %).

Propagande en faveur de la montre suisse en Autriche



Sur l'initiative de la Chambre de commerce suisse à Vienne (Autriche) une vingtaine de maisons d'horlogerie suisses ont renouvelé, avec succès, une expérience déjà tentée à plusieurs reprises, en exposant des montres suisses de qualité dans la devanture mise à la disposition par l'Office suisse du Tourisme (Kärntnerstr. — Donnergasse) pendant les mois de juillet et août dernier. Des articles élogieux ont paru dans les quotidiens politiques et les journaux professionnels et les représentants des maisons suisses se déclarent entièrement satisfaits du résultat obtenu par cette démonstration économique.

Cette exposition constituée, en effet, un excellent instrument de propagande pour la montre suisse de qualité et les maisons suisses qui y participèrent ont travaillé pour l'avenir et récolteront, lorsque les temps sont redevenus meilleurs, le fruit de leur bel effort.

Nous félicitons également la Chambre de commerce suisse à Vienne pour son initiative excellente et recommandons vivement aux intéressés ses services divers: informations, interventions de tous genres, service d'intermédiaire pour représentations, en collaboration avec l'Office suisse d'expansion commerciale, etc., etc.

Légations et Consuls

Suisse.

Italie. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Pietro Solari, nommé vice-consul de carrière d'Italie à Locarno, avec juridiction sur le district de Locarno et la vallée de la Maggia, en remplacement du Comte Luigi Gabriele Asinari Sigray di San Marzano, appelé à d'autres fonctions.

Registre du commerce

Raisons sociales:

Enregistrement:

14/9/34. — *Ludovic Dematteis* (Jean-L. D., de nationalité italienne), fabrication, commerce et représentation d'orfèvrerie et bijouterie, Rue du Môle 40 Genève.

Modification:

12/9/34. — *Cervine S. A.*, fabr. et commerce d'horlogerie, bijouterie, fournitures, optique, mécanique, etc., La Chaux-de-Fonds. Le cap. soc. est réduit de fr. 300,000 à fr. 180,000.

Radiations:

- 14/9/34. — *Bouchat frères*, terminage de la petite pièce ancre, Sorvilier.
- 10/9/34. — *Charles-Auguste Baume*, fabr. d'horlogerie, Les Breuleux.
- 13/9/34. — *Hippolyte Démaison*, fabr. de boîtes argent et galonné, Goumois.
- 14/9/34. — *René Droz*, fabr. d'horlogerie, Peseux.
- 17/9/34. — *Linder frères*, sertissages, soc. n. coll., Moutier.
- 15/9/34. — *R. Ronchi-Dörig*, bijouterie, etc., Lucerne.
- 18/9/34. — *Cyprien Rey-Mermet*, horloger, Troistorrens.
- 17/9/34. — *Wittum & Seyz, in Pforzheim Filiale Basel*, commerce d'orfèvrerie et argenterie, Bâle.

Concordats.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

11/9/34. — *Bronner-Mürle, Richard*, fabrique de bijouterie, Predigergerasse 6, Berne. Assemblée des créanciers: 22 octobre 1934. Délai pour productions: 9 octobre 1934.

Renonciation au sursis concordataire:

4/9/34. — *Marlys Watch Co. S. A.*, La Chaux-de-Fonds.

Etat de collocation:

Débitrice: *Fabrique d'horlogerie Minerva S. A.*, Villeret. Délai pour action en opposition: 2 octobre 1934.

Faillites.

Ouverture de faillite:

3/9/34. — *Vuilleumier et Thévenaz*, soc. n. coll., fabrique de boîtes de montres or, Rue Numa Droz 139, La Chaux-de-Fonds. Assemblée des créanciers: 28 septembre 1934. Délai pour productions: 22 octobre 1934.

Etat de collocation:

Failli: *Froidevaux Germain*, fabr. d'horlogerie, Rue David-Pierre Bourquin 19, La Chaux-de-Fonds. Délai pour action en opposition: 29 sept. 1934. Failli: *Arnold Jeanneret*, fabr. de cadrans, Rue du Temple Allemand 112, La Chaux-de-Fonds. Délai pour action en opposition: 2 octobre 1934.

La Chambre suisse de l'Horlogerie, rue de la Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, tient à la disposition des industriels intéressés, pour être consulté dans ses bureaux:

Le **Répertoire des brevets d'inventions** suisses pour l'horlogerie et les branches annexes, facilitant les recherches d'antériorité.

Le **Répertoire des marques de fabrique** pour l'horlogerie.

Les **tableaux de statistique d'exportation** d'horlogerie par pays.

Les **principaux journaux horlogers** suisses et étrangers.

Loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux
 du 20 juin 1933, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1934

Poinçons de Maître

déposés au Bureau central du Contrôle des métaux précieux, Berne, suivant art. 59 de la loi.

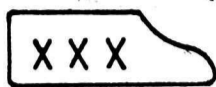
Fédération suisse des Associations de Fabricants de Boîtes de montres or (F. B.)
La Chaux-de-Fonds.

Enregistré le 11/VII/1934.

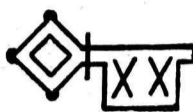
No. 2.

Enregistré le 8/IX/1934.

No. 1.



No. 5.



Les croix indiquent l'endroit où se trouve le No. courant attribué à chaque membre de la F.B. qui marque les boîtes de montres de sa fabrication de l'un ou l'autre de ces trois poinçons de maître (marque collective).

No. 57. — Enregistré le 30/VII/1934.



Pochon Frères S. A.

Bijouterie-Orfèvrerie

Berne

No. 107. — Enregistré le 29/VIII/1934.



Haas neveux & Cie

Bijouterie, joaillerie, horlogerie

Genève

No. 5020. — Enregistré le 17/VII/1934.



Martin Carl Fr.

Bijouteriefabrik

Pforzheim

No. 63. — Enregistré le 7/VIII/1934.



Société d'horlogerie

„La Générale“

Bienne

No. 108. — Enregistré le 29/VIII/1934.



Haas neveux & Cie

Bijouterie, joaillerie, horlogerie

Genève

No. 5068. — Enregistré le 21/VIII/1934.



Olier G. et Caron E.

Fabrique d'orfèvrerie d'argent

89, Rue de Turbigo

Paris

No. 69. — Enregistré le 8/VIII/1934.



Seeger Oscar

Bijouterie en gros u. Vertretungen

Beethövenstr. 9

Zurich 2

No. 109. — Enregistré le 31/VIII/1934.



Bouvier, Veuve Paul

Fabrique de boîtes de montres

St-Ursanne

No. 5076. — Enregistré le 27/VIII/1934.



Neuhäuser Elias

Bijouteriefabrik

Idar-Oberstein

No. 81. — Enregistré le 9/VIII/1934.



Hablützel & Salchli H.

Commerce de métaux précieux

1, rue Berthelier

Genève

No. 112. — Enregistré le 3/IX/1934.



Société horlogère

de Reconvilier

Reconvilier Watch Co.

Reconvilier

No. 5078. — Enregistré le 29/VIII/1934.



Bremer

Silberwarenfabrik A. G.

Sebaldsbrück
bei Bremen

No. 104. — Enregistré le 27/VIII/1934.



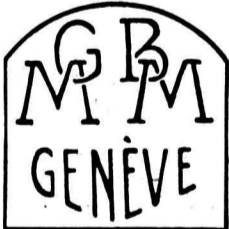
Ducommun,

Fils de Georges

Fabrique de boîtes de montres

La Chaux-de-Fonds

No. 114. — Enregistré le 4/IX/1934.



Manufacture

genevoise de boîtes de montres

Geneva Watch Case Co

Genève

No. 5092. — Enregistré le 7/IX/1934.



Seitter Curt

Gold- und Silberwaren.

Pforzheim

No. 106. — Enregistré le 29/VIII/1934.

Didisheim-Goldschmidt fils & Cie

Fabrique d'horlogerie

„JUVÉNIA“

La Chaux-de-Fonds



No. 115. — Enregistré le 4/IX/1934.



Manufacture genevoise

de boîtes de montres

Geneva Watch Case Co

Genève

No. 5094. — Enregistré le 8/IX/1934.



Grimminger J.

Silberwarenfabrik

Schwäb. Gmünd

No. 125. — Enregistré le 11/IX/1934.



Bornand Ernest

Bijoux et montres-bijoux

Coutance 12

Genève

No. 5103. — Enregistré le 15/IX/1934.

Wagner & Hürlimann

Bijouteriefabrik



Pforzheim

No. 5096. — Enregistré le 10/IX/1934.



Puiforcat

Société à responsabilité limitée

Fabrique d'orfèvrerie argent

Rue Chapon 14

Paris

Installation de dépoussiérage
 pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.
 Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa
 P 6 Z Zurich

BANQUE CANTONALE DE BERNE
 GARANTIE DE L'ÉTAT GARANTIE DE L'ÉTAT
 Toutes opérations de
BANQUE - BOURSE - CHANGE
 ESCOMPTÉ DE PAPIER COMMERCIAL
 AVANCES SUR TITRES — GÉRANCES DE FORTUNES
 aux conditions les plus avantageuses.
 Conseil sur le placement de capitaux Achat et vente de Métaux précieux
 et sur toutes questions financières à Bienne, Tramelan, Saignelégier,
 en général. Le Noirmont, Porrentruy.
 Succursales et Agences de la région horlogère:
 Bienne, St-Imier, Porrentruy, Moutier, Delémont, Tramelan,
 Neuchâtel, Saignelégier, Noirmont, Malleray, Laufen

Dans une
Montre suisse
 Un bon **Sertissage** Spécialité de petites pièces
 Travail soigné
MARCEL RENCK, BIENNE
 11, Chemin du Cordier Tél. 38.31
 Grande exactitude dans les hauteurs et mobiles droits

Bureau d'Ingénieur-Conseil
 (spécialiste en horlogerie et en petite mécanique)
LAUSANNE 2, Grand-Pont **A. Bugnion** **GENÈVE** 20, rue de la Cité
 Dépôts de brevets d'invention, en Suisse et à l'Étranger, marques, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.
 Monsieur Bugnion reçoit personnellement, tous les mardis, de 2 à 5 h. à son bureau de La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 18, (téléphone 21.164). Sur demande, rendez-vous sur place pour les autres localités de la région.

Pierres fines pour l'Horlogerie
 Grenat, saphirs, rubis, etc.
RUBIS SCIENTIFIQUES
 Pierres à emboutir - Pierres à chasser
 — Diamètre précis —
 Pierres-boussoles pour compteurs électriques
 Pierres pour rhabillage.
THEURILLAT & C^o
PORRENTUAY
 LIVRAISON PAR RETOUR 2291

Haute Précision Etampes pour tous genres d'industries.
 Repasseurs pour trous de pieds et pierres chassées.
 Etampes de ponts, barettes embouties, roues, pièces de mécanisme, etc.
A. Sautebin
 BIENNE (Suisse)
 Téléphone 27.91 Rue des Oeillets 15

Potences et outillages
 de précision pour chasser les pierres
 Potence robuste et sensible au travail
 Livraison rapide
Henri Hauser S. A.
 Machines de précision
BIENNE Tél. 49.22

Banque Fédérale S. A.
La Chaux-de-Fonds
 FONDATION 1863 SIÈGE CENTRAL ZÜRICH
 Toutes opérations de Banque

Fabrique de Ressorts de montres
 Spécialités 3/4 à 13 lig. **TELL** Commission Exportation
Hri Fivaz S. A., Bienne 7
 Téléphone 37.30 Rue des Pianos 55

Fabrique d'Assortiments et Pignons
H. BEAUMANN & CO. S. A., LES BOIS
 livre vite et bien toutes grandeurs d'assortiments cylindres de 3/4 à 12"
 En nous réservant vos commandes, vous obtenez une qualité sérieuse, des prix du jour et vous procurez du travail à des ouvriers du pays.

„PHENIX FAVORIT“
 l'acier styrien qui garantit les meilleurs résultats pour étampes à emboutir et à découper
SCHOELLER, BLECKMANN & CIE, Aciers, ZURICH 5

Sommes acheteurs d'occasion, mais en parfait état, d'un **Régulateur de précision** avec timbrage automatique des heures d'entrée et sortie des ouvriers.
 Nous cherchons postes de **liquidation** en savon, plaqué et savon, or pour l'Allemagne.
 Faire offres sous chiffre **P 3483 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**
 Adresser offres avec prix et tous renseignements, s. chiffre **P 3531 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**